

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 24 juin 2024

Délibération n° 2024.06.36

#### NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 10

DATE DE LA CONVOCATION : 17 juin 2024

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 17 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

**Présents** : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE.

**Excusés** : Mmes et MM. Annick MONLON, Mathieu POTHERAT, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

*Monsieur Gilles ASSANT est élu secrétaire de séance.*

**Objet** : DIA n° 069 108 24 00009 et 069 108 24 00010

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- DIA n° 069 108 24 00009 déposée par Maître Denis MESTRALLET, notaire à Villié-Morgon (69) pour le compte de Monsieur et Madame LESSONINI Pascal et Maria pour les parcelles cadastrées section E n° 334 et 320, situées en zone UB,
- DIA n° 069 108 24 00010 déposée par Maître Louis CHERET, notaire à Villefranche-sur-Saône (69) pour le compte de Madame PREVOST Mélanie et de Monsieur GIRARD Mathieu pour la parcelle cadastrée section A n° 661, située en zone UB.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas préempter les parcelles référencées ci-dessus.**

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
Jacky MENICHON



Le secrétaire,  
Gilles ASSANT

